


## Objet : Affaire P. Geneviev contre Département de l'Essonne.

Pierre GENEVIER

Lun 01/05/2023 19:48

À : Magali ROCHEFORT <magalie.rochefort@avocat-conseil.fr>

 1 pièces jointes (2 Mo)

Observations-sur-mem-def-CG91-28-4-23.pdf;

Chère Madame Rochefort,

Comme convenu, je vous envoie ci-joint le mémoire (je l'ai déjà déposé sur le système Télérecours, donc vous n'avez pas à le produire, je crois) présentant des observations sur le mémoire en défense du 31-4-23. Ce mémoire était plus difficile à écrire que je ne le pensais il y a 2 semaines, je ne l'ai fini qu'hier (et j'aurai bien aimé avoir une semaine de plus pour l'écrire). En plus de répondre au mémoire en défense, j'ai abordé des problèmes que vous aviez soulevés comme la déchéance quadriennale qui n'est pas un problème, je pense, mais je peux me tromper. J'ai aussi été obligé d'aborder des questions comme la prescription des infractions pénales que j'utilise dans la requête et la description des éléments matériel et moral de ces infractions, donc le mémoire adresse de nombreuses questions de droit. J'espère qu'il vous aidera à mieux comprendre mon point de vue sur l'affaire, et qu'il vous convaincra qu'au moins un de mes moyens est pertinent.

Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez clarifier quelques points pour moi : (1) savez-vous s'il y a une obligation du ministère d'avocat dans cette affaire au TA (?) ; (2) ma requête et mes mémoires pourraient-ils être rejetés si vous ne régularisez pas la requête (?) ; (3) en quoi consiste la régularisation d'une requête par un avocat (?), une simple lettre disant que vous régularisez la requête est-elle suffisante (?)

Aussi, j'ai repensé à votre mémoire et au moyen que vous avez présenté, et je suis d'accord avec vous que le refus du département d'exécuter le jugement du 8-10-98 m'a causé un grave préjudice, y compris la perte de mon affaire, mais comment pensez-vous convaincre le juge d'obliger la CG91 à exécuter le jugement maintenant, alors qu'il a été annulé par la CAA, il y a plus de 20 ans (?)

Pensez-vous implicitement que le statut de réfugié justifie d'ignorer la décision de la CAA de Paris (?), comme vous pourrez le lire dans le mémoire, je pense que le statut de réfugié permet d'annuler la décision de la CAA de Paris, donc, pour moi, ce ne serait pas un problème de défendre cet argument, mais j'aimerais pouvoir reparler avec vous de votre mémoire pour mieux comprendre votre argument sur ce sujet et peut-être pour trouver une solution pour utiliser ce moyen en plus de ceux que j'ai décrits.

A votre retour de vacances, vous allez sûrement être très prise, donc il vous faudra peut-être un peu de temps pour lire le mémoire, mais quand ce sera fait et vous aurez un peu de temps pour en parler, je vous serais reconnaissant si vous pouviez me dire quand je peux vous appeler pour que l'on parle de ces différents sujets et du problème de conflit d'intérêt que j'ai mentionné dans la lettre du 16-4-23 au tribunal et dont je vous ai envoyé une copie il y a 2 semaines. Merci de ne déposer aucun document au tribunal tant que l'on ne s'est pas parlé ou mis d'accord sur la marche à suivre; si pour une raison que je ne connais pas les mémoires doivent être obligatoirement déposés par vous, merci de me l'expliquer d'abord et d'attendre qu'on se mette d'accord avant de déposer quoique ce soit.

Bien cordialement,

Pierre Geneviev

Envoyé à partir d'[Outlook](#)

---

**De :** Magali ROCHEFORT <magalie.rochefort@avocat-conseil.fr>

**Envoyé :** lundi 17 avril 2023 01:23

**À :** Pierre GENEVIER <geneviev\_p@hotmail.com>

**Objet :** Re: Affaire P. Geneviev contre Conseil départemental de l'Essonne.

Cher Monsieur,

Je vous confirme que :

Je n'enverrai aucun mémoire.

Je n'entrerai pas en contact avec le département.

J'attends votre mémoire pour le produire à la procédure.

VBD

Magali ROCHEFORT

Docteur en Droit, Avocat à la Cour de Versailles

Certificat de spécialisation en Droit Public

[magalie.rochefort@avocat-conseil.fr](mailto:magalie.rochefort@avocat-conseil.fr)

<https://www.avocat-rochefort-versailles.fr>

18, boulevard de Lesseps 78000 VERSAILLES

Tél : 01.39.56.03.04 - Fax : 01.39.53.74.87 / T.566

**La rapidité actuelle des moyens de transmission électronique peut se révéler incompatible avec le recul et la réflexion qui s'imposent pour traiter les dossiers qui nous sont confiés. L'immédiateté d'une réponse peut donc n'être qu'exceptionnelle et dans votre intérêt exclusif.**

**Pour faciliter le traitement de votre dossier, veuillez à nous faire parvenir vos pièces par courrier postal et non par courrier électronique.**

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette page.

CONFIDENTIALITE

Ce courrier électronique couvre un échange entre avocats ou entre un avocat et un ou plusieurs de ses clients. Il est à ce titre couvert par la confidentialité et le secret professionnel. Toute violation de cette confidentialité et de ce secret est sanctionnée pénalement. Vous êtes invité, si vous prenez connaissance de ce message sans en être le destinataire, à en avertir l'émetteur et à n'en conserver aucune copie, sous quelque forme que ce soit, ni à en révéler à aucune personne le contenu.

Le 16/04/2023 19:42, Pierre GENEVIER <genevier\_p@hotmail.com> a écrit :

Chère Madame Rochefort,

Suite à notre conversation téléphonique du 13-4-23 et à nos échanges de courriels du 14-4-23, je vous écris pour vous exposer un problème lié à votre point de vue sur mes accusations de crime contre l'humanité dans la requête et demander votre aide pour le résoudre (à votre retour de vacances).

D'abord, une des conséquences de ces accusations est que, implicitement, j'accuse aussi **tous les avocats** (y compris vous) **de commettre le délit de recel du crime contre l'humanité de persécution** (lié à l'AJ et aux OMA's malhonnêtes) **chaque fois** qu'ils offrent leurs services à un client dans une affaire qui a une obligation du ministère d'avocat, c'est-à-dire probablement plus d'une dizaine de fois par an pour la plupart des avocats (!) les avocats obtiennent comme avantages indus pour leur participation au fonctionnement de l'AJ, les OMA's qui forcent les gens à faire appel à eux dans un grand nombre de types de procédures], et cela affecte (forcément) ou au moins cela peut sérieusement affecter votre capacité à avoir une position impartiale sur mon affaire.

Je dois donc **(1) vous demander** votre aide pour essayer de résoudre cette situation particulière liée au contenu de ma requête, et, en attendant, **(2) vous demander** aussi **de vous engager à ne déposer aucun document au TA** sur cette affaire et de ne pas contacter le Département tant que nous ne nous sommes pas mis d'accord sur la façon de résoudre cette situation et que nous n'ayons pas le même point de vue sur cette question de mes accusations contre l'AJ (...). Mes accusations ne sont pas dirigées contre vous personnellement, donc peut-être pourriez-vous (**à votre retour de vacances**) parler de cette situation au bâtonnier de Versailles et lui demander de donner un point de vue motivé sur mes accusations contre l'AJ et de crime contre l'humanité de persécution lié à l'AJ et aux OMA's inconstitutionnelles.

J'ai envoyé une lettre au TA de Versailles (voir lettre ci-jointe) pour leur décrire ce problème lié à mes accusations de crime contre l'humanité, et je leur ai demandé de me laisser accéder aux documents sur Télérecours citoyens et de me transmettre les documents (au lieu de vous les transmettre) en attendant que nous nous mettions d'accord sur cette question du bien fondé de mes accusations contre l'AJ et les OMA's et de crime contre l'humanité (...).

Pour ce qui est du mémoire en opposition au mémoire en défense du Département de l'Essonne, je ne l'ai pas tout à fait fini, il est difficile à écrire, et il doit être le plus court et le plus précis possible, donc cela prend du temps, et je ne pourrais pas vous l'envoyer lundi matin (ou avant le 19 probablement). De plus, il y a plusieurs questions compliquées à aborder. J'aurai aimé avoir votre point de vue avant de le déposer, mais vous n'auriez sûrement pas eu le temps de l'étudier en si peu de temps de toute façon. Je vous l'enverrai dès qu'il est fini, même si vous n'êtes pas là pour le recevoir, et nous en parlerons à votre retour de vacances si vous le voulez.

Etant donné les accusations que je porte contre les avocats, et le fait que l'AJ paye si peu aux avocats d'AJ, j'espère que vous comprendrez pourquoi je vous demande de me confirmer que vous n'enverrez aucun document au tribunal et que vous ne contacterez pas le Département tant que l'on a pas trouvé une solution sur ce sujet du conflit d'intérêt lié à mes accusations et que nous n'ayons pas le même point de vue, et je vous remercie d'avance pour votre confirmation. Et bien sûr je vous souhaite de bonnes vacances.

Bien cordialement,

Pierre Genevier